

DEPARTEMENT <b>VAUCLUSE</b>
ARRONDISSEMENT <b>APT</b>
<b>DELIBERATION</b> <b>N°2016/020</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF*  
**425 CHEMIN DU PERUSIER**  
**84300 TAILLADES**

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

**PRESENTS :** Mr DOMINIQUE Pierre Président  
**Syndic titulaire :** PECOULT Jocelyn- HONORAT Guy --DEVINE Marc  
 Excusé : PONCET Norbert — PELISSIER Laurence  
**Syndic suppléant :** OLIVIER Denis  
 Excusé : LIENS Charles

L'an deux mille seize et le quinze décembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Objet : CONVENTION DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE / BILAN CONTRAT DE CANAL**

=====

**Le président expose :**

Les canaux de Carpentras, de l'Isle sur la Sorgue, du Cabedan neuf et l'Union Luberon Sorgue Ventoux doivent réaliser un bilan de fin de contrat de canal, en 2017, comme cela était prévu dans le contrat par une fiche action.

Afin d'optimiser les coûts et l'intervention du prestataire extérieur, les canaux de Carpentras, de l'Isle sur la Sorgue, du Cabedan neuf souhaitent déléguer la maîtrise d'ouvrage de cette opération à l'Union LSV.

Pour cela, une convention doit être signée par les présidents des canaux pour définir toutes les conditions de cette délégation.

Il convient donc au comité d'autoriser le président à signer cette convention.

**Où l'exposé du Président :** la commission syndicale approuve la convention relative à la délégation de maîtrise d'ouvrage et autorise le président à la signer et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
 Pour copie conforme.

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20161215-2016-020-DE

Pièces jointe : convention de délégation



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF  
 425, Chemin du Perusier  
 84300 TAILLADES

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2017  
 Publication : 25/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
 par délégation

